

APPEL A PROJET PM'UP GUIDE DE CANDIDATURE

Le dépôt des candidatures se fait **exclusivement en ligne** depuis le site www.iledefrance.fr/pmup.

Le dossier de candidature se compose de cinq volets :

- Demande d'identifiants
- Présentation de l'entreprise
- Présentation du projet de développement
- Éléments financiers
- Pièces à joindre

Les identifiants permettent au candidat d'accéder à son dossier autant de fois que nécessaire pour compléter sa candidature.

Les champs saisis sont modifiables jusqu'à validation et transmission du dossier à la Région. A chaque enregistrement, les champs restant à compléter apparaissent en rouge à l'écran.

Les candidatures doivent être validées au plus tard le 25 janvier 2012.

1) Demande d'identifiant

La demande d'identifiant permet d'obtenir l'identifiant et le mot de passe nécessaires pour remplir le dossier de candidature.

La personne indiquée comme référent dans la demande d'identifiant sera le contact direct de la Région. C'est elle qui recevra par mail la confirmation de validation des identifiants puis du dossier. Si les identifiants étaient égarés, elle seule recevra les identifiants par retour mail.

Les entreprises qui ont déjà candidaté lors des précédents appels à projet devront faire une nouvelle demande d'identifiant.

Attention ! La demande d'identifiant ne vaut pas candidature.

2) Présentation de l'entreprise

Forme juridique et implantation

Ces champs permettent de vérifier que l'entreprise candidate est bien implantée en Île-de-France.

Il n'est pas nécessaire que le siège social soit domicilié en Ile-de-France, en revanche l'établissement porteur du projet doit être situé en Île-de-France.

Dimension de l'entreprise et de son groupe

L'appartenance ou non à un groupe est essentielle pour déterminer l'éligibilité de l'entreprise.

Pour être éligible, l'entreprise et son éventuel groupe doivent en effet répondre aux critères européens de la PME :

- moins de 250 salariés
- moins de 50M€ de CA et/ou de 43M€ de bilan.

Le groupe comprend:

- l'entreprise candidate
- les entreprises « liées » au candidat : lien capitalistique >50%
- les entreprises « partenaires » du candidat : lien capitalistique compris entre 25% et 50%
- les entreprises liées ou partenaires des entreprises liées au candidat
- les entreprises liées aux entreprises partenaires du candidat

Effectif, chiffre d'affaires et bilan du groupe :

Pour le calcul de l'effectif, du chiffre d'affaires et du bilan du groupe, les données sont à agréger :

- à 100% pour les entreprises liées
- proportionnellement au lien capitalistique pour les entreprises partenaires

Un schéma de présentation de votre groupe est à joindre à votre candidature. Vous trouverez un modèle de présentation sur la page www.iledefrance.fr/pmup .

Marché

- **Composition de la clientèle** : si vous n'avez qu'un seul type de clientèle inscrire 0 % et 100 % dans les cases correspondantes

3.) Présentation du projet de développement

La présentation de votre projet doit faire comprendre aux services instructeurs :

- quel contexte économique vous a amené à élaborer votre projet
- quel est son objectif
- quelles actions sont nécessaires pour mener à bien votre projet

Descriptif du projet

L'entreprise doit décrire de la manière la plus précise possible son projet en identifiant de 1 à 4 axes de développement.

Les axes de développement doivent se rattacher à l'une des grandes familles ci-dessous :

- Diversification de l'activité : lancement de nouveaux produits/services
- Optimisation de la chaîne de valeur :
 - Interne : organisation, modernisation, qualité, commercial/marketing, ressources humaines, gestion de l'information
 - Externe : partenariats, achats, distribution, intelligence économique
- Développement international : conquête de marchés, internationalisation

- Mise en place d'une démarche de développement durable : réduction de l'empreinte écologique, éco-conception, promotion de la diversité, etc.
- Duplication du modèle économique et de l'activité : essaimage, création de franchises, de filiales.

Pour chaque axe de développement, il est nécessaire de présenter un plan d'actions prévisionnel incluant, dans la mesure du possible :

- les actions,
- leur coût
- leur calendrier de mise en œuvre.

Afin de savoir quelles actions peuvent être financées par PM'up, nous vous invitons à consulter la liste des dépenses éligibles dans [le règlement d'attribution](#) .

NB : Dans le cadre de vos échanges avec les services instructeurs, le projet et le plan d'actions pourront faire l'objet d'ajustements.

Exemple de projet

Quel est l'objectif principal de votre projet ?

Devenir leader européen du marché

Axe de développement n°1 : développement international vers l'Allemagne, l'UK et le Benelux

Plan d'actions prévisionnel :

Etude de marché Allemagne – 10 000 € - 1^{er} sem 2012

Salon Berlin – 5000 € - 2^e sem 2012

VIE UK – 30 000 € - 2012-2013

Recrutement directeur export – 90 000 € - 2013

....

Axe de développement n° 2 : modernisation de la production pour anticiper ces nouveaux marchés

Plan d'actions prévisionnel :

Achat d'une machine supplémentaire – 50 000 € - 1^{er} sem 2012

Recrutement d'un responsable qualité – 70 000 € - 2^e sem 2012

Certification ISO 9001 - 15 000 € - 2013 - 2013

...

4.) Eléments financiers

Pour faciliter la saisie des informations, les éléments financiers (3 derniers exercices et prévisionnel à 3 ans), sont à renseigner dans un tableau à joindre à votre candidature. Vous trouverez le modèle de tableau « données financières » sur www.iledefrance.fr/pmup .

5. Téléchargements

Les pièces suivantes doivent être jointes en téléchargement :

- [Éléments financiers](#)
- [Courrier de candidature](#) complété et signé par le dirigeant
- [Engagement responsable](#) complété et signé par le dirigeant
- [Présentation du groupe et des établissements](#) dûment complété
- Statuts de la structure éligible
- Extrait K-bis de moins de trois mois et fiche SIREN
- Trois dernières liasses fiscales
- Documentation commerciale
- CV du responsable du projet
- RIB

Des modèles du courrier de candidature, de l'engagement responsable et de la présentation du groupe sont disponibles sur www.iledefrance.fr/pmup.

Vous pouvez obtenir une fiche SIREN sur <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>.

Les formats pdf et zip sont à privilégier pour les pièces télétransmises.

Valider et transmettre le dossier

Engagement sur l'honneur

En cochant la case, le candidat atteste avoir pris connaissance du règlement d'attribution et certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations saisies.

Transmission de la candidature

Lorsque le dossier de candidature est complet, vous pouvez transmettre votre dossier à la Région.

Tant que le dossier est incomplet, la transmission est refusée. Les champs restant à compléter apparaissent en rouge en haut de chaque rubrique (demande d'identifiant, présentation de l'entreprise, présentation du projet, situation financière et prévisionnel).

Une fois transmis, il n'est plus possible de modifier ou compléter le dossier.

Un message de confirmation est adressé au référent.

Pour toute question :

pm-up@iledefrance.fr

Tél : 01.53.85.75.18